



Direction de la propreté et de l'eau
Direction des finances et des achats

2026 DPE 23 DFA - Budget annexe de l'assainissement - Budget supplémentaire pour l'exercice 2026

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2026 composé de :

- une section d'exploitation qui regroupe l'ensemble des besoins pour le fonctionnement de la section d'assainissement de Paris ;
- une section d'investissement qui comporte un programme d'investissement avec une gestion par autorisations de programme et crédits de paiement.

Ce budget ainsi que les comptes qui lui sont liés sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Ce budget est soumis à l'instruction comptable M49, applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable. L'activité d'assainissement étant assujettie à la TVA, ce budget est présenté hors taxes.

Par délibération en date des 16, 17, 18 et 19 décembre 2025, vous avez arrêté le budget primitif équilibré en dépenses et en recettes pour l'exercice 2026 à la somme de 119,0 M€ pour la section d'exploitation et 67,9 M€ pour la section d'investissement.

Par ailleurs, un arrêté ministériel du 30 décembre 2025 a modifié l'instruction budgétaire et comptable M4 et le plan de comptes M49 applicables au budget annexe de l'assainissement.

Ainsi, les crédits, d'un montant de 0,5 M€, votés en dépenses à l'article 6743 « Subventions exceptionnelles de fonctionnement » (chapitre 67) ont été transférés à l'article 6553 « Subventions de fonctionnement versées » (chapitre 65). Les crédits, d'un montant de 0,3 M€, votés à l'article 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles » (chapitre 68) ont été transférés à l'article 6815 « Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation » (chapitre 68). L'article 678 « Autres charges exceptionnelles », crédité de 0,2 M€

au BP 2026, est renommé en « Autres charges en lien avec un évènement majeur ou inhabituel ».

Les crédits, d'un montant de 6,7 M€, votés en recettes à l'article 777 « Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat » (chapitre 042) ont été transférés à l'article 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice » (chapitre 042). Les crédits, d'un montant de 0,9 M€, votés en recettes à l'article 747 « Subventions et participations des collectivités territoriales » (chapitre 74) ont été transférés à l'article 748 « Subventions d'exploitation des tiers » (chapitre 74). Les crédits, d'un montant de 0,1 M€, votés à l'article 7718 « Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » (chapitre 77) ont été transférés à l'article 7583 « Excédents sur opérations de gestion » (chapitre 75).

Le présent projet de délibération a pour objet de procéder aux ajustements suivants :

- le report des résultats de l'exercice précédent ;
- l'inscription des restes à réaliser 2025 ;
- l'ajustement des recettes et des dépenses pour tenir compte de l'évolution des besoins et de la suppression du chapitre pour dépenses imprévues actée par l'arrêté d'évolution de l'instruction budgétaire et comptable M4 du 30 décembre 2025.

Il convient de reprendre en section d'investissement le résultat cumulé de -9,5 M€ constaté au compte administratif 2025. Compte-tenu des restes-à-réaliser qui s'élèvent à 0,7 M€ en section d'investissement, le résultat d'exploitation cumulé de 11,7 M€ constaté au compte administratif 2025 est affecté pour 10,3 M€ en recettes de la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement de cette dernière. Le solde de 1,4 M€ est affecté en recette de la section d'exploitation.

Les ajustements sont proposés par rapport à la dernière décision budgétaire, soit le budget primitif 2026.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Le montant global des autorisations de programme, hors autorisations de programme financières et pour ordre, est diminué de 12,9 M€ sur le périmètre du budget annexe de l'assainissement. Ce montant recouvre les nouvelles inscriptions proposées, soit 1,2 M€, et l'annulation de 14,1 M€ dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2025.

a) Nouvelles inscriptions

Réparations : 1,0 M€

Cette augmentation est demandée pour répondre aux besoins de réparations constatés sur le réseau d'assainissement.

Collecte sélective des urines : 0,1 M€

Cette demande ajuste le coût du projet avec les derniers éléments contractuels connus.

Acquisition de matériels d'exploitation : 0,1 M€

Cette demande vise à prendre en compte le coût des regards et marquages d'assainissement.

b) Annulations d'AP

Dans le cadre de la campagne d'annulation d'AP de l'année 2025, 26 millésimes sont passés à caducs pour un montant total de 14,1 M€. Ces reliquats sont issus pour 2,4 M€ de travaux de réparation des ouvrages, pour 2,1 M€ de travaux sur le réseau de fibre optique, pour 1,8 M€ de travaux sur les branchements de particuliers au réseau d'assainissement, pour 1,7 M€ de la réhabilitation des ouvrages principaux, pour 1,4 M€ de travaux de sécurité, pour 1,2 M€ de la réhabilitation multi-sites de petites lignes, pour 1,1 M€ de la réhabilitation des réservoirs de chasse, pour 0,9 M€ de provisions pour les aménagements de surface et pour 0,7 M€ du logiciel t.i.g.r.e, et pour 0,4 M€ des stations de gestion locale. Le solde (0,5 M€) recouvre divers crédits de travaux, de diagnostics et d'acquisition de matériel.

Le montant global de crédits annulés dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élève ainsi à 14,1 M€.

CREDITS DE PAIEMENT

En section d'investissement, les crédits de paiement sont augmentés de 10,9 M€ en recettes et de 0,6 M€ en dépenses, hors restes à réaliser 2025 (0,7 M€ en dépenses) et reprise du déficit cumulé d'investissement constaté au compte administratif 2025 (9,5 M€ en dépenses). Le montant total des inscriptions dans le cadre de ce budget supplémentaire s'élève donc à 10,9 M€, portant le montant total de crédits votés sur l'exercice 2026 à 78,8 M€ en dépenses et en recettes.

1-1 Recettes d'investissement

a) Résultat de l'exercice précédent

Le résultat d'exploitation cumulé constaté au compte administratif 2025 (11,7 M€) est affecté à hauteur de 10,3 M€ en recettes à la section d'investissement sur le compte 1068 afin de couvrir les restes à réaliser et le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2025 ; ce dernier, d'un montant de -9,5 M€, est repris en dépenses de la section d'investissement (D001). Le solde de 1,4 M€ est affecté en recettes de la section d'exploitation (R002).

b) Subventions d'investissement (chapitre 13)

Les subventions d'investissement reçues sont ajustées en diminution de 1,8 M€.

c) Opérations d'ordre

Le virement de la section d'exploitation est diminué de 0,3 M€. Le montant total du chapitre 021 s'établit ainsi à 15,2 M€ pour l'exercice 2026.

Le montant des dotations aux amortissements (chapitre 040, compte 28) est augmenté de 1,3 M€ pour être ajusté au montant définitif connu à la clôture

de l'exercice précédent, soit 34,3 M€. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en dépenses d'exploitation (chapitre 042, compte 68). Le transfert de 1,4 M€ de frais d'études vers un compte de travaux (chapitre 041, compte 23) trouve son équilibre en dépenses de la section d'investissement.

1-2 Dépenses d'investissement

Dans le cadre du présent budget supplémentaire, le montant des crédits de paiement est augmenté de 10,9 M€, dont 0,7 M€ au titre des restes à réaliser en dépenses d'équipement.

a) Résultat de l'exercice précédent

Le résultat de la section d'investissement constaté au compte administratif 2025 est inscrit en dépenses pour un montant de 9,5 M€.

b) Augmentation des opérations d'ordre

Le transfert de 1,4 M€ de frais d'études vers un compte de travaux (chapitre 041) est équilibré en recettes au sein de la section d'investissement. Le transfert entre sections de 0,3 M€ (chapitre 040) est inscrit au titre des quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice. Cette dépense trouve une recette symétrique du même montant en recette d'exploitation.

c) Reversement de subventions (chapitre 13)

Les reversements de subventions au Siaap sont augmentés de 0,2 M€ dans le cadre de l'opération du déversoir d'orage Alma-Rive gauche.

d) Dépenses imprévues

Dans le cadre de la refonte de l'instruction budgétaire et comptable M4, le chapitre consacré aux dépenses imprévues disparaît. Les crédits votés à hauteur de 0,5 M € au BP 2026 sont désinscrits. Par ailleurs, le présent projet de délibération autorise M. le Maire de Paris à procéder à des virements entre chapitres dans la limite de 7,5 % des crédits de la section.

2. SECTION D'EXPLOITATION

Les crédits inscrits en section d'exploitation sont augmentés de 4,0 M€ en dépenses (restes à réaliser inclus) et en recettes.

2-1 Recettes d'exploitation

a) Report du résultat de l'exercice précédent

Le solde de 1,4 M€ du résultat cumulé d'exploitation est affecté en recette de la section d'exploitation.

b) Recettes d'exploitation

Les « autres recettes de gestion courante » (chapitre 75) sont en augmentation de 2,4 M€, afin de prendre en compte notamment les indemnités assurantielles versées pour le règlement du contentieux « Boulevard Saint-Germain ».

c) Recettes d'ordre

Le transfert entre sections de 0,3 M€ (chapitre 042) est inscrit au titre des quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice. Cette recette trouve une dépense symétrique du même montant en dépense d'investissement.

2-2 Dépenses d'exploitation

a) Dépenses au titre des autres charges de gestion courante

Il est proposé d'inscrire une augmentation de 2,9 M€ sur le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » afin de prendre en compte le règlement du contentieux « Boulevard Saint-Germain » et des intérêts moratoires liés (2,7 M€), ainsi que celui du contentieux « Parmentier » (0,2 M€).

b) Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel et assimilées sont augmentées de 0,2 M€.

c) Dépenses imprévues

Dans le cadre de la refonte de l'instruction budgétaire et comptable M4, le chapitre consacré aux dépenses imprévues disparaît. Les crédits votés à hauteur de 0,1 M € au BP 2026 sont désinscrits. Par ailleurs, le présent projet de délibération autorise M. le Maire de Paris à procéder à des virements entre chapitres (hors masse salariale) dans la limite de 7,5 % des crédits de la section.

d) Charges à caractère général (chapitre 011)

Le présent projet de budget supplémentaire procède à l'inscription des restes à réaliser et un montant équivalent, soit 0,3 M€, est désinscrit au titre des crédits de l'exercice.

e) Opérations d'ordre

Les dotations aux amortissements (chapitre 042, compte 68) sont ajustées à leur montant définitif connu suite à la clôture de l'exercice précédent, soit 34,3 M€, en augmentation de 1,3 M€. Cette opération d'ordre trouve son écriture symétrique en recettes d'investissement (chapitre 040, compte 28).

Le virement de la section d'exploitation à la section d'investissement (chapitre 023) est diminué de 0,3 M€ pour s'établir à 15,2 M€.

3. EFFECTIFS

La situation des effectifs figure en annexe IV.

Tels sont les ajustements que je vous propose d'apporter au budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2026, à l'occasion de ce budget supplémentaire.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

